

PRÉFECTURE DE LA SOMME

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

N° 04 /2017

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin
des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le préfet de la Somme,

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- Vu le décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 18 juin 2013, portant désignation des groupements de collectivités territoriales mentionnés aux f) et i) du 2° du I de l'article 2 du décret n° 2010-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 96/2016 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 23 novembre 2016, portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- Vu les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}.

- I. Sont nommés membres du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale :
 1. Au titre des six représentants de l'État :
 - a) le commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord ;
 - b) le directeur interrégional de la mer Manche Est mer du Nord ;
 - c) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

- d) le délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- e) le délégué régional Manche-mer du Nord du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- f) le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

2. Au titre des treize représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :

- a) Pour la région Hauts-de-France :
 - Mme Natacha BOUCHART, titulaire ;
 - M. Franck DHERSIN, suppléant ;
 - Mme Paulette JULIEN-PEUVION, titulaire ;
 - Mme Mathilde JOUVENET, suppléante.
- b) Pour la région Normandie :
 - M. Pierre VOGT, titulaire ;
 - M. Hubert LEFEVRE, suppléant.
- c) Pour le département du Pas-de-Calais :
 - M. Claude ALLAN, titulaire ;
 - Mme Emmanuelle LEVEUGLE, suppléant.
- d) Pour le département de la Somme :
 - M. Stéphane HAUSSOULIER, titulaire ;
 - Mme Brigitte LHOMME, suppléante.
- e) Pour les représentants des intercommunalités littorales du Pas-de-Calais, de la Somme et de Seine-Maritime :
 - La communauté d'Agglomération du Boulonnais :
 - M. Dominique GODEFROY, titulaire ;
 - M. Jean-Pierre PONT, suppléant.
 - La communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois :
 - M. Daniel FASQUELLE, titulaire ;
 - M. Pierre-Georges DACHICOURT, titulaire ;
 - M. Claude VILCOT, suppléant ;
 - M. Gaston CALLEWAERT, suppléant.
 - La communauté de communes Ponthieu-Marquenterre :
 - M. Alain BAILLET, titulaire ;
 - M. Laurent PRUVOT-KURKOWSKI, suppléant.
 - La communauté de communes Bresle maritime :
 - Mme Marthe SUEUR, titulaire ;
 - M. Laurent JACQUES, suppléant.
- f) Pour le syndicat mixte de la côte d'Opale :
 - M. Jean-François RAPIN, titulaire ;
 - M. Bruno COUSEIN, suppléant.
- g) Pour le syndicat mixte Baie de Somme-grand littoral picard :
 - M. Emmanuel MAQUET, titulaire ;
 - Mme Jeanine BOURGAU, suppléante.

- h) Pour le représentant des structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants situés en amont des estuaires inclus dans le périmètre du parc naturel marin :
- L'Institution interdépartementale Oise, Seine-Maritime et Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle et le syndicat mixte Canche et Affluents :
 - Mme Maryline DUCROCQ, titulaire ;
 - M. Bruno ROUSSEL, suppléant.
3. Au titre du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés :
- Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :
 - M. Kaddour-Jean DERRAR, titulaire ;
 - M. Marc SARPAUX, suppléant.
4. Au titre du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales de la baie de Canche et de la baie de Somme :
- Mme Christine GRIGNON, titulaire ;
 - M. Bernard LEFEBVRE, suppléant.
5. Au titre des vingt-deux représentants des organisations représentatives des professionnels :
- a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais - Picardie :
- Mme Delphine RONCIN, titulaire ;
 - M. Olivier LEPRETRE, suppléant.
- b) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :
- M. Olivier BECQUET, titulaire ;
 - M. Antoine BALAZUC, suppléant.
- c) Pour les neuf représentants des professionnels de la pêche, représentant les différents métiers et ports de débarquement, désignés sur proposition du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord / Pas-de-Calais et du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :
- M. Claude SEILLIER, titulaire ;
 - M. Pierre SEILLIER, suppléant ;
 - M. Michel NICOLAY, titulaire ;
 - M. Mathieu NICOLAY, suppléant ;
 - Mme Renée MICHON, titulaire ;
 - Mme Sophie DEROSIERE, suppléante ;
 - M. Nicolas DESCHARLES, titulaire ;
 - M. Alexis HAGNERE, suppléant ;
 - M. Luc RAMET, titulaire ;
 - M. Anthony VIERA, suppléant ;
 - M. Michel FOURNIER, titulaire ;
 - M. Jean-Marie WACOGNE, suppléant ;
 - M. Stéphane PINTO, titulaire ;
 - M. Jérémy DEVOGEL, suppléant ;
 - M. Gérard MONTASSINE, titulaire ;
 - M. Thierry BOUVILLE, suppléant ;
 - M. Didier LAURENT, titulaire ;
 - M. Christopher TERNOIS, suppléant.

- d) Pour les organisations de producteurs de pêche maritime :
 - M. François HENNUYER, titulaire ;
 - Mme Manon JOGUET, suppléante.
 - M. Bruno MARGOLLE, titulaire ;
 - M. Eric GOSSELIN, suppléant.
- e) Pour le comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord :
 - M. Alain DAUBELCOUR, titulaire ;
 - Mme Clémence GARIGLIETTI-BRACHETTO, suppléante.
- f) Pour l'autorité portuaire du Tréport :
 - M. Alain BAZILLE, titulaire ;
 - Mme Virginie LUCOT-AVRIL, suppléante.
- g) Pour l'autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer :
 - M. Patricia POUPART, titulaire ;
 - M. Anthony JOUVENEL, suppléant.
- h) Pour le représentant des trois sections régionales de Normandie, Picardie et Nord - Pas-de-Calais de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) sur proposition de ces trois sections :
 - Mme Laëtitia PAPORE, titulaire ;
 - M. Dominique HUCHER, suppléant.
- i) Pour le syndicat des énergies renouvelables :
 - Mme Marion LETTRY, titulaire ;
 - Mme Marlène KIERSNOWSKI, suppléant.
- j) Pour Armateurs de France :
 - M. Julien LEMESRE, titulaire ;
 - M. Henry DE L'ESTOURBEILLON, suppléant.
- k) Pour la chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France :
 - M. Jérôme DAVID, titulaire ;
 - M. Francis LEROY, titulaire ;
 - Mme Ségolène LATHUILE, suppléante ;
 - M. Alain TERNISIEN, suppléant.
- l) Pour le représentant des trois comités départementaux du tourisme du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
 - Mme Sophie WAROT, titulaire ;
 - M. Franck BEAUVARLET, suppléant.

6. Au titre des sept représentants d'organisations d'usagers :

- a) Pour le représentant d'une fédération de pêcheurs plaisanciers :
 - Le comité régional de la pêche de loisir en mer du Nord - Pas de Calais de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France et le comité régional Nord de la fédération française des pêcheurs en mer :
 - M. Dominique VIARD, titulaire ;
 - M. Marcel NUTTENS, suppléant.
- b) Pour la fédération française des ports de plaisance :
 - M. André WIDHEM, titulaire ;
 - M. Olivier IMBERT, suppléant.

- c) Pour la fédération française des études et sports sous-marins :
 - Mme Ingrid RICHARD, titulaire ;
 - M. Jacques DUQUENOY, suppléant.
- d) Un représentant des trois comités départementaux olympiques et sportifs du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
 - M. Christophe DINOIR, titulaire ;
 - M. François JOLIVEAU, suppléant.
- e) Pour les associations de chasse maritime du Pas-de-Calais :
 - M. Willy SCHRAEN, titulaire ;
 - M. Benjamin BIGOT, suppléant.
- f) Pour les associations de chasse maritime de la Somme :
 - M. Bernard FLORIN, titulaire ;
 - M. Dominique SALESSE, suppléant.
- g) Pour une organisation de pêcheurs à pied non professionnels :
 - Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale :
 - M. Fabrice GOSSELIN, titulaire ;
 - M. Frédéric BEAUGEOIS, suppléant.

7. Au titre des six représentants d'associations de protection de l'environnement :

- a) Un représentant d'une association compétente en matière de protection des milieux désignée par la fédération française des sociétés de protection de la nature, dite « France Nature Environnement » :
 - M. Marc EVERARD, titulaire ;
 - M. Jean-Paul LESCOUTRE, suppléant.
- b) Pour l'association Picardie nature :
 - M. Yves MAQUINGHEN, titulaire ;
 - M. Patrick THIERY, suppléant.
- c) Pour le groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais :
 - M. Alain WARD, titulaire ;
 - M. Denis TIRMARCHE, suppléant.
- d) Pour la coordination mammalogique du nord de la France (CMNF) :
 - M. Jean-Luc BOURGAIN, titulaire ;
 - M. Jacky KARPOUZOPOULOS, suppléant.
- e) Pour le conservatoire botanique national de Bailleul :
 - Mme Françoise DUHAMEL, titulaire ;
 - M. Jean-Christophe HAUGEL, suppléant.
- f) Pour le groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) :
 - M. Thierry RUELLET, titulaire ;
 - Mme Céline ROLET, suppléante.

8. Au titre des quatre personnalités qualifiées :

- a) Sur la connaissance halieutique et des milieux marins :
 - M. Christophe LOOTS.
- b) Sur les sciences humaines et sociales :
 - M. Jean-Marc HOEBLICH.

- c) Sur l'éducation à l'environnement :
 - M. Philippe VALLETTE.
- d) Sur la connaissance des oiseaux marins :
 - M. Patrick TRIPLET.

II. Le président du syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées, gestionnaire du parc naturel régional Picardie Maritime, ou son représentant, assiste aux séances du conseil de gestion avec une voix consultative.

Article 2.

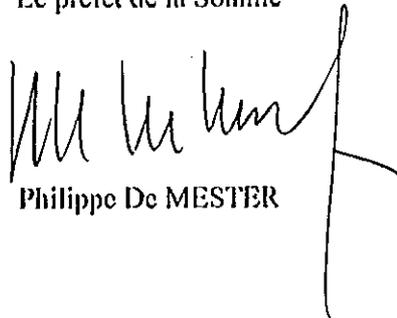
L'arrêté inter-préfectoral n° 96/2016 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 23 novembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est abrogé.

Article 3.

Le sous-préfet d'Abbeville, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et de l'agence des aires marines protégées ainsi qu'au recueil des actes administratifs électronique de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar-manche.gouv.fr).

À Amiens, le 21 mars 2017

Le préfet de la Somme



Philippe De MESTER

À Cherbourg, le 17 mars 2017

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Pascal AUSSEUR